

société est parfaite, et elle offre toutes les sécurités désirables.

Que peut-il donc y avoir dans la constitution de l'Ordre qui puisse motiver une condamnation aussi formelle? C'est ce que nous tâcherons de découvrir au plus tôt.

Voici l'entrefilet publié par l'*Impartial*, de Tignish, N. E.

Monseigneur condamne cette société comme anti-catholique et défend strictement à tous les fidèles sous sa juridiction de s'y enrôler, et commande de la manière la plus formelle aux catholiques qui en font déjà partie de s'en retirer immédiatement, sous peine d'être exclus des privilèges que l'Eglise accorde à ses enfants, tels que l'absolution, la participation aux sacrements, etc.

En un mot, toute personne qui appartient à la société des Forestiers Indépendants ne peut désormais, selon la décision de Monseigneur McDonal, être considérée comme étant en communion avec l'Eglise catholique.

Vous voyez, c'est formel et cela nous rappelle bien les mandements de feu Ignace et de feu M. Fabre.

L'Ordre des Forestiers Indépendants compte un nombre considérable de sociétaires à Montréal et dans toute la province de Québec. Si nos évêques raisonnent d'une manière logique, ils sont forcément obligés de suivre leur confrère de l'Île du Prince Edouard et de lancer, eux aussi, leur petit mandement contre la société, à moins que les motifs de M. McDonald n'existent pas ici.

Mais, au besoin, on inventera un prétexte, et en avant la grosse caisse.

CATHOLIQUE.

LA CAUSE SUPPRIMÉE.

La pèleur, les boutons sur la figure, le bistre autour des yeux, accusent la faiblesse ou l'altération du sang. Les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD font disparaître la cause et l'effet.

Carottes Monacales

Nous sommes descendu dans notre mine (on remarquera que la surface de vaste champ d'exploitation est à peine effleuré) et nous en avons extrait les renseignements suivants sur une institution qui fleurit à Montréal, et dont l'objet est l'instruction de la jeunesse.

Les révérendes dames qui gèrent cette usine sont les sœurs de Ste. Croix et des Sept Douleurs.

Malgré les 54 années d'existence de cette communauté, elle n'a pas pu atteindre encore le chiffre d'élèves recrutés par les révérendes dames de la Congrégation, et celles des Saints Noms de Jésus et de Marie, mais elle est tout de même prospère, et quoiqu'elle ne soit pas espagnole, soyez tranquille, elle grandira.

Voici les chiffres tirés du *Canada Ecclésiastique* :

Religieuses professes.....	294
Novices.....	66
Postulantes.....	40
Etablissements.....	31
Elèves.....	9,450

Pour des débutants, pour ainsi dire, on peut affirmer que ce n'est pas trop mal.

En gardant toujours la même proportion et les mêmes chiffres que nous avons donnés pour les établissements précités nous arrivons encore à un joli montant, que l'on peut décomposer de la manière suivante : 4,500 élèves pensionnaires à \$150 par année, \$675,000 ; 4,950 externes à \$10 \$49,500, un total de \$724,500.

Ajoutez maintenant ce dernier chiffre au petit tableau ci-annexé, et vous verrez qu'à la fin de la nomenclature, le montant total de l'argent prélevé tous les ans sur les canadiens est fabuleux.

Congrégation Notre-Dame..	\$2,500,000
Sœurs des SS. N de J. et M.	\$1,250,000
Sœurs de Ste Croix.....	\$724,500
Total.....	\$4,474,500

A la prochaine institution.